



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 42 – REUNION DU 13 JUIN 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- 🚩 M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- 🚩 M. GILBERT Francis – ES AFP
- 🚩 M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- 🚩 M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- 🚩 Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- 🚩 M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Les procès-verbal n°41 du 05 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°42 / Réunion du 13 juin 2025

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 26€ au club surligné en gras :

- Match n° 29027851 **Gatifoot** (1) / FC3C (1) en u18 D1, Poule A.

COURRIERS

- Du club de **Parthenay Viennay** concernant des desideratas pour la saison prochaine. Pris note.
- Du club de **Vouillé** concernant le non-engagement d'équipes séniors pour la saison prochaine. Pris note.

ACCESSIONS-RETROGRADATIONS pour la fin de saison 2024/2025

1) La commission Sportive a bien pris note de la demande de mise en sommeil du club de **Plaine Gâtine** pour la saison 2025/2026, suivant les termes ci-dessous :

« *Objet : Mise en sommeil du FCPG*

Le club de Plaine Gâtine observera une période d'inactivité pour la saison 2025-2026.

M. Quentin Geay, Président du FCPG.

Cordialement. »

Afin de compenser la vacance dans la Division 4 et en référence aux règlements généraux FFF 2024/2025, article 136 et aux règlements généraux LFNA 2024/2025, article 15 Alinéas 2- 5 et 6 :

- Sans possibilité de repêchage en Division 4, la commission sportive propose la montée en Division 4 à l'équipe de **Sauzéen USA 1** en qualité de 6^{ème} meilleur 2^{ème} de Division 5.

2) La commission Sportive a bien pris note (mail du jeudi 05 juin 2025 à 12h27) du refus d'accession en Division 4 de **Clazay Bocage 2** pour la saison 2025/2026, suivant les termes ci-dessous :

« *Bonjour,*

Après concertation du bureau du FC Clazay Bocage, nous avons décidé de refuser l'accession de notre équipe 2 vers la division pour la prochaine saison.

Nous souhaitons donc faire évoluer notre équipe 2 en 5^{ème} division comme c'était le cas cette saison. »

Afin de compenser la vacance dans la Division 4 et en référence aux règlements généraux FFF 2024/2025, article 136 et aux règlements généraux LFNA 2024/2025 Article 15 Alinéas 2-5 et 6 :

- Sans possibilité de repêchage en Division 4, la commission sportive propose la montée en Division 4 à l'équipe de **FC Pays de l'Ouin 3** en qualité de 1^{er} meilleur 3^{ème} de Division 5.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°42 / Réunion du 13 juin 2025

Nota 1 : La montée de l'équipe de FC Pays de L'Ouin 2 en Division 3 est validée par la commission sportive à la suite de la décision de la commission d'appel suivant le PV n°11 du 11 juin 2025.

Nota 2 : Sous réserve d'une nouvelle procédure en cours ou à venir qui infirmerai la décision de la commission d'appel du District 79 et son PV n°11 du 11 juin 2025 concernant l'équipe de FC Pays de L'Ouin 2.

3) La commission Sportive a bien pris note (mail du jeudi 11 juin 2025 à 23h12) du non-engagement d'équipe seniors pour la saison 2025/2026 du **Stade Vouilletais** :

« Par ce mail, je vous annonce qu'il n'y aura pas d'engagement d'équipe seniors en compétition pour la saison 2025-2026.

Fred Vallérand

Président du Stade Vouilletais Football »

De ce fait, la Division 2 dans laquelle le club de Stade Vouilletais pouvait prétendre évoluer sur la saison 2025/2026 est concernée. Afin de compenser la vacance dans la Division 2, en référence aux règlements généraux FFF 2024/2025, article 136 et aux règlements généraux LFNA 2024/2025, article 15 Alinéas 2-5 et 6 :

La commission procède aux repêchages et ascension suivants :

- Repêché en Division 2 : **Cerizay Portugais AS** en qualité de 2^{ème} meilleur 11^{ème} en Division 2, saison 2024/2025.
- De ce fait, est repêché en Division 3 : **Interbocage 2** en qualité de meilleur 11^{ème} en Division 3, saison 2024/2025.
- De ce fait, monte en Division 4 : **Interbocage 3** en qualité de 1^{er} de la poule C en Division 5 1^{er} niveau, saison 2024/2025.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°42 / Réunion du 13 juin 2025

**Vous pouvez désormais vous engager en Coupe de France
(fin d'engagement le 30/06/2025).**



COUPE DE FRANCE

Merci de suivre la procédure ci-dessous via Footclubs pour engager votre équipe.

Si Coupe de France déjà pratiquée en 2023/2024 et/ou 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- **Passer en saison 2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cocher la compétition concernée
- Avis club : **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**
- Cliquer sur le coupon
- Vérifier le terrain
- Si nocturne alors que la saison dernière en diurne : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si Coupe de France non-pratiquée en 2023/2024 et 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- **Passer en saison 2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur le + de « nouvel engagement »
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cliquer sur le coupon Coupe de France
- Cliquer sur étape suivante
- Cliquer sur « ajouter une nouvelle équipe », mentionner l'équipe 1
- Cliquer sur « Créer l'équipe »
- **Mentionner le terrain**
- Cliquer sur valider
- Si nocturne ou desiderata particulier : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez envoyer un courriel à : competfna@fna.fff.fr